

Référence : C.N.155.2019.TREATIES-XXII.4 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES ACCORDS DE RÈGLEMENT
INTERNATIONAUX ISSUS DE LA MÉDIATION

NEW YORK, 20 DÉCEMBRE 2018

OUVERTURE À LA SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique ce qui suit :

La Convention susmentionnée a été adoptée le 20 décembre 2018 par la résolution 73/198 lors de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

La notification dépositaire [C.N.154.2019.TREATIES-XXII.4](#) relative à la parution des copies certifiées conformes de la Convention a été circulée le 8 mai 2019.

Conformément à son article 11, la Convention sera ouverte à la signature de tous les États à Singapour, le 7 août 2019, et, par la suite, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Conformément à l'article 12 de la Convention, une organisation régionale d'intégration économique constituée par des États souverains et ayant compétence sur certaines matières régies par la présente Convention peut, elle aussi, signer la présente Convention.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour rappeler que, conformément à la pratique internationale établie, seuls les chefs d'État, les chefs de Gouvernement ou les ministres des affaires étrangères sont habilités, de par leurs fonctions, à signer des traités au nom des États sans avoir à produire de pleins pouvoirs à cet effet. Tout autre représentant souhaitant signer doit être muni de pleins pouvoirs émanant de l'une de ces autorités.

Le Secrétaire général saurait gré aux États et aux organisations régionales d'intégration économique souhaitant signer la Convention de bien vouloir préalablement adresser les pleins pouvoirs requis, le cas échéant, à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, par télécopie : (212) 963-3693 ou par courriel : treatysection@un.org.

Pour plus d'information concernant les pleins pouvoirs, prière se reporter au *Manuel des traités* disponible sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies, à l'adresse suivante : <http://treaties.un.org/doc/source/publications/THB/French.pdf>.

Le 8 mai 2019

